



## Promo sur catalogue grand magasin

-----  
Par dudu27

bonsoir a tous je voulez acheter un objet en promo sur catalogue je precise qu'il n'avait pas de quantite limitee et que dans ce catalogue figure la mention nous avons commandez en quantite suffisante si un objet venez a manque vous devrez le commander pendant la periode du catalogue  
probleme lorsque l'on va a l'acceuil du magasin on nous repond il y en a plus et avec les problemes sanitaires bateau bloqué au canal de suez on ne peux pas en commander  
que faire face a ce refus de respecter les conditions generale de vente  
merci pour votre aide

-----  
Par ESP

Bonjour  
Les promotions fantômes sont souvent montrées du doigt.  
Je serai honnête en ne vous communiquant que ces liens.

[url=http://leparticulier.lefigaro.fr/article/un-article-en-promotion-dans-le-prospectus-d-un-magasin-n-est-plus-disponible-suis-je-en-droit-de-l-obtenir-bernard-n]http://leparticulier.lefigaro.fr/article/un-article-en-promotion-dans-le-prospectus-d-un-magasin-n-est-plus-disponible-suis-je-en-droit-de-l-obtenir-bernard-n[/url]

<https://www.lsa-conso.fr/les-prospectus-imposent-des-produits-disponibles,101311>

[url=https://www.quechoisir.org/conseils-supermarche-vos-droits-dans-un-supermarche-n21347/]https://www.quechoisir.org/conseils-supermarche-vos-droits-dans-un-supermarche-n21347[/url]

-----  
Par AGeorges

Bonjour Dudu,

Les cas d'abus existent tout à fait comme ESP l'a montré.

En la circonstance, l'argument peut avoir été valide.

Le dépannage de l'Ever-Given a duré environ une semaine (du 23 au 29 mars) et environ 400 bateaux étaient bloqués. Bien sûr, il ne pouvait pas s'agir de produits français ..

Ceci pourrait être traité comme un cas de force majeure. Porter plainte dans ce cas risque d'être inutile, si la période correspond bien.